

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 07 juillet, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BINOT Marie-Christine, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CHAPPÉ Fanny, CLEC'H Vincent, COLLET Philippe (*suppléant*), CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, ÉTRILLARD Cécile, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BRIS Hervé (*suppléant*), LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony, LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE VAILLANT Gilbert, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, MARCHAND Cinderella, NABUCET Yves (*suppléant*), NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PICART Olivier, PIERRE Stéphane ; PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, RAFFIN Karine (*suppléante*), SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUILLENNEC Rachel à LE BEGUEC Marilyse ; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles ; LEBRETON Bruno à BONINO Emilie ; LEYOUR Pascal à CALLONNEC Claude ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; MALINAS Damien à LE GOFF Philippe ; NICLOUX Marie-Christine à ETRILLARD Cécile ;

Conseillers d'agglomération - absents

CHARLES Olivier, GARREC Loïc, LARVOR Yannick, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE GOAZIOU Anthony, LE PESSOT Damien, PINEL Clarisse, PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice : 85 Titulaires - 41 suppléants

Présents	70
Procurations	07
Votants	77
Absents	08

Date d'envoi de la convocation : mercredi 1^{er} juillet 2026
Secrétaire de séance Tugdual LE LAY

DEL2026-07-268

HABITAT : RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE CREHA OUEST POUR L'UTILISATION DU FICHIER DEPARTEMENTAL DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles relatifs au numéro unique de la demande locative sociale ;

Vu l'arrêté préfectoral agréant le Fichier départemental de la Demande Locative Sociale des Côtes d'Armor ;

Vu le projet de convention proposé par le CREHA Ouest pour les années 2026 à 2028 ;

Considérant que le CREHA Ouest est mandaté pour gérer le Fichier départemental de la Demande Locative Sociale et que ce dispositif permet l'enregistrement, le suivi et l'analyse des demandes de logements sociaux sur le territoire ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération utilise ce fichier depuis plusieurs années et souhaite poursuivre cette collaboration pour répondre à ses obligations ;

Considérant que la convention précédemment en vigueur avec le CREHA Ouest, est arrivée à échéance le 31 décembre 2025 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve la convention de partenariat avec le CREHA Ouest pour l'utilisation du Fichier départemental de la Demande Locative Sociale, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 ;
- Valide le montant de la participation financière annuelle au CREHA Ouest de 5 102 € TTC pour les années 2026, 2027 et 2028, n'incluant pas d'éventuels frais de formation qui s'ajouteront ;
- Autorise le Président à signer la convention et tout document afférent, y compris d'éventuels avenants, nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le secrétaire de séance,

Tugdual LE LAY